Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260210-D2026_06-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Délibération 2026_06

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le cinq février, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEOUX(arrivé à 19h48) , Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD (arrivée à 19h55) , Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 20h09) , Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, , Madame Martine LE GAL, Monsieur Fréderic ROSELIER(arrivé à 19h15) , Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON (arrivée à 19h48), Madame Vanessa PEDRONO (arrivée à 19h30) .
Excusés : Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Lucie ALLAIN, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Madame Nathalie LE GALLIC
Secrétaire : Monsieur Nicolas LE BOULAIRE

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 0 /Nombre de conseillers votants : 19

TARIFS RESTAURATION POUR LES SCOLAIRES- 2026/2027

Considérant que les tarifs de restauration appliqués aux scolaires fréquentant le restaurant scolaire, ont été réévalués modérément depuis plusieurs années avec un tarif généralement augmenté tous les 2 ans. A la rentrée 2025/2026, les tarifs ont été augmentés de 4%, en lien avec l'inflation, l'augmentation importante de certaines matières premières et des énergies.

Considérant l'avis de la commission finances qui propose pour la rentrée 2026/2027, un maintien des tarifs en vigueur, puisque les coûts de production ont connu une évolution raisonnable en 2025 ;

Considérant le règlement intérieur en vigueur, fixant les règles d'application du tarif majoré ;

Considérant la proposition de nouvelle grille tarifaire applicable à la rentrée 2026/2027 :

2026/2027 - RESTAURATION - tarif pour les scolaires	Tarif normal	tarif majoré (non réservé)
Repas enfant midi	3.46€	6.92€
Repas fourni par la famille (PAI validé)	1.66€	*non concerné*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour,

- ✓ Approuve la proposition de la commission finances , à savoir le maintien des tarifs en vigueur et valide les tarifs applicables à compter de la rentrée 2026/2027 ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN